

A faire suivre avec votre règlement (chèque à l'ordre de l'association de Pêche du Lac de Pouvil

(SERGE CARSALADE 12 Rue Pierre Benoît Lotissement Les Baylacs 31600 Muret)

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription ci-après, dûment complété et signé.

Organisateur : **Associations de Pêche et de la Chasse de LAVERNOSE LACASSE**

Siège social : **PLACE DE LA MAIRIE 31410 LAVERNOSE LACASSE**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **Personne physique**

Se Déroulant **LE DIMANCHE 30 Aout 2026** au Lac de Pouvil Route de Noé à **LAVERNOSE LACASSE 31410**

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville Téléphone **PORTABLE** impératif pour confirmation

par SMS..... Téléphone **FIXE**.....

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le

par

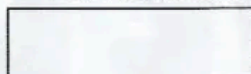
Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le **2026**

Signature



Ci-joint règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de mts

Attestation devant être postée par lettre à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation (voir le règlement ci-dessous).



Bulletin à retourner à (SERGE CARSALADE)

ligne téléphonique : 06 16 17 62 94 - 06 82 47 08 52

15€ Par tranche de 6 mètres en façade avec un véhicule

Articles :

1. Le vide grenier est organisé par les associations de Pêche et Chasse (par arrêté domaine public)
2. Lieu : Lac de Pouvil Route de Noé
3. Accueil des exposants de 5h30 à 8 heures (POUR LA SECURITE DU PUBLIC PRESENT aucun départ autorisé avant 17h sans l'accord des organisateurs)
4. Ouverture au public de 8 heures à 19 heures
5. Prix de l'emplacement : 15 euros les 6 mètres de façade avec votre véhicule (par tranche de 6 mètres)
6. Les règlements sont débités avant la manifestation (chèque) à Association Pêche du Lac de Pouvil Lavernose Lacasse
7. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété ainsi que votre règlement.
8. Les emplacements devront être enregistrés au nom d'une personne majeure. Les inscriptions au nom de mineurs seront refusées. Le mineur qui se verrait confier la surveillance du stand sera sous l'entière responsabilité de son représentant légal.
9. Il faudra veiller à laisser votre emplacement propre.
10. Il est formellement interdit d'allumer un feu ou d'utiliser un barbecue.
11. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.
12. Les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au **15 JUILLET 2026** date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.
13. Place limitée.
14. En cas de circonstances graves, d'intempéries, le vide greniers sera reporté à une date ultérieure ou annulé. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement seront priées de quitter le stand sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.